



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 13202

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'importance que revêtirait une politique culturelle en Guyane, basée sur une volonté affirmée et une contribution significative de l'Etat pour favoriser la pratique de la lecture et faciliter la recherche scientifique et technique. L'objectif principal de cette politique serait de constituer un fonds documentaire à destination des publics potentiels. Plusieurs constats incitent à la mise en oeuvre d'une telle politique. Les archives coloniales, éléments de notre mémoire collective et instruments d'études, sont conservées à Aix-en-Provence. Ces archives étant en voie de micro-filmage, il serait nécessaire de veiller à ce qu'elles soient rapidement disponibles localement. Les ouvrages d'auteurs d'origine guyanaise ou sur la Guyane sont dispersés, d'autres épuisés. Les principaux centres de documentation nationaux sont d'un accès difficile et coûteux pour ceux qui résident en permanence dans la région. Le marché local du livre ne satisfait pas toutes les attentes des lecteurs et encore moins celles des chercheurs. Les bibliothèques subventionnées par l'Etat et les collectivités locales disposent malgré les efforts enregistrés ces dernières années d'un fonds insuffisant et qui ne témoigne en rien de la situation de multiculturalité et de plurilinguisme de la société guyanaise. Elle lui demande de préciser la contribution que pourrait apporter l'Etat pour un accès égalitaire à la lecture et à la recherche en Guyane et si la création d'un espace régional de documentation mis en réseau avec les pays environnants est envisageable.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication mesure toute l'importance du développement de la lecture publique pour la société guyanaise : un conseiller livre et lecture a récemment été nommé à la direction régionale des affaires culturelles de Guyane et les crédits d'intervention sur ce secteur ont doublé en 1998. La priorité demeure le développement du réseau des bibliothèques municipales, outils d'aménagement culturel de territoire et chevilles ouvrières de la conquête de nouveaux publics. Des efforts importants ont été réalisés par l'Etat : construction de la bibliothèque départementale de prêt (100 % Etat), construction de la médiathèque de Saint-Laurent sur le programme de restauration du Camp de la transportation qui démarre cette année, informatisation et mise en réseau de la bibliothèque départementale de prêt, de la bibliothèque Franconie et des archives départementales (programme financé à 50 % par l'Etat depuis 1994 qui doit connaître son début d'exécution cette année). Cependant, les aides de l'Etat en matière de construction et d'équipement sont insuffisamment mobilisées par les collectivités territoriales en Guyane : le concours particulier des bibliothèques (DGD 2e part) qui représente environ 1,3 MF par an, avec un taux de participation qui peut atteindre 50 % du coût de l'opération et servir de levier pour les crédits européens de REGIS II, n'ont pas été utilisés ces dernières années, en l'absence de projets des collectivités. Il est donc important que ces dernières, avec le soutien technique et financier de l'Etat, puissent définir une politique du livre et de la lecture associant si possible les communes et les conseils général et régional. Le marché local du livre souffre directement de l'insuffisance du lectorat ; l'Etat intervient sous plusieurs formes pour soutenir les entreprises de librairies : aide directe à l'entreprise soit par le FISAC, soit par les crédits déconcentrés de la DRAC (les deux librairies ouvertes récemment en ont bénéficié), aide à la formation des vendeurs et professionnels de librairie (prise en charge du

coût de la formation sur place par la DRAC) ; aide indirecte en soutenant en amont les actions d'animation, les manifestations littéraires (1er Salon du livre de Cayenne en mai 1998), les formations qui appréhendent la transmission du plaisir de lire : un effort particulier concerne la petite enfance et le milieu scolaire (quatre stages ont été programmés sur 1998). La conquête de nouveaux publics est une préoccupation constante en Guyane : les services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication travaillent avec les bibliothécaires sur un projet de recrutement de quinze emplois-jeunes, rattachés aux structures publiques ou associatives, qui seront préparés au BEATEP médiateur du livre et dont la fonction essentielle sera d'aller à la rencontre des publics éloignés des lieux de lecture dans l'optique des bibliothécaires de rue. Pour autant, ce dispositif ne peut aboutir sans l'adhésion des collectivités. Les fonds documentaires spécifiques pour ces nouveaux publics accompagneront nécessairement cette opération et l'Etat, en particulier par le Centre national des lettres lorsqu'il est sollicité sur ce type de projet, accorde déjà des aides pour acquisitions de fonds spécifiques. S'agissant des fonds spécialisés destinés aux chercheurs, on peut raisonnablement espérer que la mise en place de l'université de Guyane, tout récemment annoncée par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie permettra de développer la bibliothèque universitaire où, d'ores et déjà, se pratiquent la consultation et les prêts sur le réseau des bibliothèques universitaires nationales. Concernant les archives départementales, il existe un programme triennal d'acquisitions d'ouvrages et de microfilms du patrimoine écrit guyanais détenus à Aix-en-Provence : un crédit annuel de 100 000 francs y est consacré par le conseil général. La bibliothèque de l'ORSTOM répond à des besoins de chercheurs bien au-delà de la Guyane. Le ministère de la culture et de la communication est prêt à étudier la création d'un espace régional de documentation mis en réseau avec les pays environnants dans la mesure où ce projet peut s'inscrire dans la définition d'un plan régional guyanais en matière de diffusion du livre et de la lecture. La période de préparation du contrat de Plan Etat-région permettra aux élus d'arrêter ces orientations.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13202

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2182

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3396